

Effacements et enfouissements des Réseaux

Historiquement, la desserte électrique a d'abord été réalisée en technique aérienne. Peu à peu, les communes et le territoire d'énergie Flandre ont entrepris la dissimulation des réseaux électriques des villes et villages de Flandre.

Les travaux d'effacement des réseaux permettent aux communes de protéger et de sécuriser les réseaux des intempéries mais aussi d'améliorer le cadre de vie en mettant en valeur leur patrimoine.

Aujourd'hui, compte tenu du développement des besoins en matière de qualité de la desserte en électricité, un effort particulier est porté sur la résorption des réseaux en fils nus, réseaux particulièrement sensibles aux aléas climatiques. En outre, les travaux d'effacement et enfouissement des réseaux sont également l'occasion de remplacer des matériels d'éclairage public souvent vétustes, par un matériel LED efficace et performant en matière d'économie d'énergie.

Le territoire d'énergie Flandre assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement des réseaux basse tension, télécom et éclairage public, aux côtés de ses partenaires, notamment Enedis, Orange, Axione THD 59 62, selon les opérations.



Contact

Jean Louis Cadart

☎ : 06 42 82 00 64

@ : jlcadart@teflandre.fr

www.teflandre.fr

ECO

Les modalités de financement

- Le TE Flandre se charge des études, de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre.

Nature des travaux	Part à charge de la commune Cette part à charge peut être budgétisée ou fiscalisée
	Elle peut être étalée sur 5 ans maximum
Effacement/ enfouissement des réseaux électriques : ✎ En périmètre classé (monument historique, ZPPAUP,...) Et/ ou ✎ Travaux comprenant de la résorption de fils nus	30% du montant HT des travaux
Effacement/ enfouissement des réseaux électriques dans tous les autres cas	40 % du montant HT des travaux
Effacement / enfouissement des réseaux télécom et éclairage public	100% du montant HT des travaux

La coordination des travaux

- Ces opérations sont relativement complexes, puisqu'elles s'inscrivent souvent dans un programme global de travaux des collectivités. Ainsi l'effacement de réseaux accompagne en général les travaux de voirie, de gaz, d'assainissement, d'eau potable, et le réaménagement des surfaces.

La procédure

- 1 RDV en Commune avec le technicien (définition globale du projet, emprise, contraintes techniques, contraintes de calendrier,...)
- 2 Délibération de principe de la Commune
- 3 Phase d'étude (Avant-Projets Sommaires ENEDIS, Orange, Fibre,...), choix du matériel d'éclairage public
- 4 Chiffrage prévisionnel
- 5 Lancement des conventions de passage avec les riverains (notamment pour les conventions relatives aux façades)
- 6 Inscription au programme annuel du TE Flandre (en fonction des contraintes budgétaires et des priorités techniques fixées par le Comité syndical)

De manière concomitante

Délibération définitive de la Commune pour valider le projet et valider les modalités de participation financière (Budgétisation ou Fiscalisation / étalement ou non)

- 7 Signature de la convention financière entre le TE Flandre et la Commune / lancement du chantier
- 8 Phase travaux (plusieurs semaines voire plusieurs mois, délais incompressibles notamment en matière d'infrastructures télécom/ numérique)
- 9 Réception du chantier

Siège en Mairie d'HAZEBROUCK

Bureaux : 30, rue Warein

BP 70189 – 59524 HAZEBROUCK

☎ : 03 28 43 44 45 - @ : contact@teflandre.fr